ASSOCIATION

BESTIA DE LUNARES

CECILIA "LA MORENA FLAMENCA"

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM & PRENOM _____

NIVEAU DE FLAMENCO _____

TYPE DE COURS _____

Ateliers en groupe, cours particuliers, stages....

MOYEN DE PAIEMENT CHOISI _____

Espèces, virement bancaire, chèques...

ADRESSE EMAIL _____

DROIT À L'IMAGE & RÈGLEMENT

JE, SOUSSIGNÉ

_____

AUTORISE, SANS RÉSERVE, L'ASSOCIATION BESTIA DE LUNARES À DISPOSER PLEINEMENT ET IRRÉVOCABLEMENT DES PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS RÉALISÉES SUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS ET LORS D'ÉVENTUELS REPRÉSENTATIONS.

EN PAYANT LES FRAIS DE SERVICE, JE RECONNAIS AVOIR LU ET ACCEPTE PLEINEMENT ET SANS ÉQUIVOQUE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CI-DESSOUS.

SIGNATURE MANUSCRITE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION LU ET APPROUVÉ :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ATELIERS EN GROUPE, COURS PARTICULIERS, STAGES

ARTICLE 1- Inscription
En payant les frais d'utilisation du service convenu, l'utilisateur certifie avoir pris connaissance du présent règlement et de celui du Centre de Danse Brunerie, et accepte pleinement les conditions d'utilisation du présent document.

ARTICLE 2- Paiement et engagement
Les tarifs des cours sont établis annuellement. Tout adhérent devra s'acquitter de cette somme, selon le mode choisi, pour suivre les cours. Celle-ci devra être réglée au moment de l'inscription. par virement bancaire, chèque ou espèces.
En cas de paiement différé (uniquement pour les forfaits annuels), il est nécessaire de fournir l'ensemble des chèques au moment de l'inscription : **seuls les chèques sont acceptés.**
En cas d'abonnement mensuel, **la somme est due à chaque première séance** du mois en cours. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard, et l'accès au cours vous sera refusé tant que le montant ne sera pas réglé.
Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de **retard de paiement s'élève à 15€**.

Toute inscription est définitive et vous engage. Aucun remboursement ne sera effectué. un cours non suivi par l'élève ne fera l'objet d'aucune déduction. En cas d'annulation du cours, celui-ci sera reporté. En cas de confinement, l'enseignante s'engage à poursuivre les cours en ligne, via ZOOM.
Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Nous ne sommes pas responsables des mineurs en dehors des heures de cours. Enfin, il est interdit (**sauf autorisation exceptionnelle**) de venir accompagné aux cours particuliers.

ARTICLE 3- Planning :
Les dates de début et fin d'année seront affichées et communiquées par mail par l'enseignante. Aucun cours n'aura lieu pendant les vacances scolaires, sauf exception (stage, rattrapage, répétitions...)

ARTICLE 4- Responsabilités civile et droit à l'image :
Pour le respect du travail de chacun, **les élèves sont tenus de respecter les locaux et tout le mobilier mis à sa disposition** (toute dégradation sera à la charge de l'adhérent ayant créé le préjudice). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte et de vol. Si vous possédez des objets de valeurs, nous vous invitons à les laisser auprès de l'agent d'accueil.
Bien qu'aucun certificat médical ne soit exigé, l'élève demeure entièrement responsable de sa santé. Le pass vaccinal est obligatoire pour accéder aux cours conformément aux mesures gouvernementales concernant les lieux sportifs couverts. L'association se réserve le droit de modifier au besoin le règlement pour remplir les conditions sanitaires annoncées par le gouvernement.
Enfin, il est interdit de filmer les cours. L'enseignante se réserve le droit de filmer les ateliers et de partager les images en ligne dans un espace sécurisé et réservé strictement aux adhérents d'une part, et sur les réseaux sociaux à but promotionnel d'autre part dans ce cas de figure, **il est possible, sur simple demande**, de ne pas apparaître dans ces vidéos partagées au plus grand nombre.

ARTICLE 5- Manquement au présent règlement :
Tout manquement au présent règlement et aux règles essentielles de savoir-vivre pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Afin d'accéder aux ateliers, cours particuliers & stages, il est indispensable :
-d'avoir rendu ce formulaire daté et signé (hors cours d'essai pour les ateliers en groupe)
-d'avoir réglé sa cotisation (suite à de trop nombreux abus**, aucune inscription aux stages et/ou cours particuliers ne sera prise en compte tant que le montant n'est pas réglé -** le créneau restera alors ouvert aux autres élèves **afin d'éviter les double pertes)**

Tant que ce protocole n'est pas respecté, l'accès aux cours vous sera refusé.